

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	26 (1954)
Heft:	6
Artikel:	Installations et service collectifs en Suède
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-124297

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

INSTALLATIONS ET SERVICES COLLECTIFS EN SUÈDE *

(Suite et fin)

Folkets hus et folkets park (maisons du peuple et parcs populaires)

Les maisons du peuple se sont rapidement répandues dans tout le pays et, dans de nombreuses localités, elles ont donné une vive impulsion aux activités sociales et culturelles. A l'heure actuelle il existe en Suède 800 maisons du peuple, qui se rencontrent surtout dans les villes et les localités industrielles. Les plans actuels visent à faire de la maison du peuple le centre culturel de chaque localité. En édifiant une maison du peuple, on cherche à « réservé une place à toute sorte d'activité ». Des sommes considérables sont dépensées pour le cinéma et le théâtre. En plus des salles de réunion et des locaux destinés aux groupes d'étude, la plupart de ces maisons comprennent un modeste café, une confiserie et parfois un véritable restaurant. En règle générale, on prévoit également un emplacement pour des ateliers et salles de récréation et des bibliothèques. Parfois, la maison est utilisée pour les cours locaux de formation professionnelle et il arrive qu'à la suite d'un arrangement avec les autorités scolaires, des repas gratuits sont servis aux écoliers dans les locaux de la maison.

Dans bon nombre de villes et de villages, seuls les parcs populaires offrent des facilités pour des représentations théâtrales, des bals, des attractions et autres formes de divertissements. Dans presque toutes les localités qui ont ouvert un parc populaire, la situation de l'industrie des spectacles s'est améliorée dans une mesure considérable. En 1949, il existait en Suède 214 parcs de ce genre. On a investi une somme de plus de 20 millions de couronnes – soit en moyenne 100 000 couronnes environ pour chaque parc – dans l'aménagement de théâtres, de salles de réunion, de pavillons de danse, de bureaux de direction, de bureaux de distribution des billets, etc.

Les autorités municipales et les entreprises industrielles accordent souvent des subventions d'un montant considérable pour la construction de maisons du peuple ; il arrive également que la municipalité fasse don du terrain nécessaire à l'aménagement d'un parc populaire (cela se produit particulièrement dans les localités où une seule grande entreprise joue un rôle dominant).

Bygdegard (centres culturels ruraux)

En plus des *ordenshus* et des maisons du peuple, il existe une troisième catégorie de salles de réunion, connues sous le nom de centres culturels ruraux, que des organisations rurales ont construits en nombre croissant ces dernières années. On compte actuellement de 400 à 500 centres de ce genre qui semblent avoir été pour la plupart établis après 1943. On cherche à installer ces centres dans des locaux agréables, où chacun se sent à l'aise et qui comprennent des salles de réunion, d'étude, de cinéma et de théâtre, des locaux permettant de se livrer à un passe-temps favori, des pièces réservées aux réceptions et aux réunions privées et même aux fêtes de famille, et souvent aussi des buanderies automatiques et des bains turcs. Aussi bien les centres culturels ruraux que les *ordenshus* situés dans les campagnes sont fréquemment utilisés pour différents cours de dé-

monstration. Pour l'aménagement d'un centre de ce genre, il faut envisager une mise de fonds initiale de 125 000 couronnes environ.

Financement des centres de récréation

Le financement de ces centres a été considérablement facilité par les subventions ou les prêts que l'Etat a accordés depuis 1943. Les subventions sont réservées aux seules municipalités, mais certaines organisations privées peuvent obtenir des prêts pour la construction ou la reconstruction de salles de réunions ou pour la transformation de locaux qui seraient utilisables à cette fin.

Les subventions aux municipalités peuvent atteindre un montant égal à 25 % et, dans des cas exceptionnels, à 40 % des frais de construction. Les autorités municipales n'ont cependant guère cherché à profiter de ces subventions, surtout parce qu'elles préfèrent que des organisations privées se chargent elles-mêmes de créer ces services à l'usage de la collectivité.

L'organisation désireuse de construire un de ces centres doit, pour obtenir un prêt de construction, donner la garantie que le bâtiment sera mis impartiallement à la disposition de tous les groupements de la localité. La subvention de l'Etat couvrira une partie des frais réels de construction jusqu'à concurrence de 50 à 75 % ; la moitié de cette avance est soumise au versement d'un intérêt et à l'amortissement. Le prêt sera garanti par une hypothèque dont le montant ne doit pas dépasser 90 % de la valeur de la propriété et du bâtiment. L'Etat accorde également pour la reconstruction de ces centres des subventions qui peuvent s'élever jusqu'à 50 % des dépenses. Sous certaines conditions, les quatre cinquièmes du montant de ce prêt sont libérés du paiement de l'intérêt et de l'amortissement.

De 1942 à 1948, l'Etat a consacré un montant de 11 millions de couronnes environ aux prêts destinés à encourager la construction de ces centres de récréation. On estime cependant que pour créer les nouveaux centres envisagés, il faudrait une aide financière de l'Etat correspondant à une dépense annuelle de 10 millions de couronnes au minimum. Quel que soit du reste l'intérêt que l'on porte à ces centres, les restrictions auxquelles l'industrie du bâtiment a été soumise ces dernières années n'ont permis d'exécuter les projets existants que dans une mesure limitée.

Centres collectifs de jeunesse

Dans le dessein de répondre aux besoins particuliers de la jeunesse, les villes importantes ont construit ou aménagé des *ungdomsgårdar* (centres spéciaux locaux pour la jeunesse), destinés particulièrement aux jeunes gens âgés de 14 à 17 ans. Chacun peut y participer à des activités non organisées, ou faire partie de groupes et de clubs plus ou moins régulièrement constitués, réunissant des jeunes gens qui s'intéressent plus particulièrement à certains sujets.

Il est rare que le choix de l'emplacement de ces centres réponde à un plan déterminé. Ils ont été créés là où ils répondaient le plus à un besoin et où il s'est trouvé un terrain disponible. Dans une centaine de localités, surtout dans les régions rurales, ils servent également de centres de récréation pour la population.

* Voir *Habitation* N°s 2, 3, 4 et 5 1954.

Salles de récréation dans les groupes d'habitation

Ces dernières années, une autre forme de centres de récréation et de locaux de réunion¹ a fait son apparition dans les nouveaux groupes d'habitation des grandes villes. Il s'agit de salles spéciales de récréation que les entrepreneurs privés comme les grandes entreprises de construction des coopératives ou des municipalités prévoient de plus en plus dans tous les importants groupes d'immeubles qu'ils édifient. Ces locaux sont utilisés en particulier pour les travaux manuels, les jeux, les réunions, les fêtes de famille ; ils servent aussi aux ménagères de salles de culture physique. Cependant, l'espace réservé actuellement aux activités récréatives dans les habitations est en général bien inférieur aux besoins. On reconnaît aujourd'hui qu'il faut à la jeunesse, en particulier, beaucoup d'espace pour ses activités récréatives et qu'il convient de mettre à sa disposition des locaux supplémentaires en dehors des appartements. C'est ainsi que les règlements de construction de la ville de Malmö obligent toute personne à laquelle un terrain communal est cédé à bail pour y construire une maison destinée à plusieurs familles, à réservé dans le bâtiment un espace suffisant pour les « activités récréatives des jeunes gens habitant l'immeuble ». Ce sont en général, soit les animateurs des groupes de jeunesse, soit les représentants des propriétaires, soit les organisations locales à fins récréatives qui s'occupent de ces activités.

Depuis 1943, les prêts à la construction sont accordés pour les locaux réservés aux loisirs dans les groupes d'habitations, aux mêmes conditions que pour les appartements proprement dits. Ainsi le montant du prêt est fixé en tenant également compte des dépenses afférentes aux salles de récréation. Quant aux frais d'aménagement et d'équipement, ils sont en général financés par d'autres moyens. Le H.S.B. signale que ces dépenses sont couvertes soit par des cotisations annuelles, soit à l'aide des fonds dont disposent les coopératives de locataires (*bostadsrätsföreningar*)¹. Dans un groupe d'habitations qui a été construit par la Municipalité de Stockholm, toutes les dépenses que nécessite l'installation de salles de récréation incombent à la gérance des bâtiments. D'ordinaire, on couvre les frais d'exploitation en exigeant un prix de location ou une cotisation des personnes qui ont le droit d'utiliser ces salles ou du moins de certaines catégories d'usagers. Dans les immeubles gérés par le H.S.B., les salles de travaux manuels et de réunion sont mises gratuitement à la disposition des membres et de leur famille, mais ceux-ci se répartissent entre eux à parts égales les frais d'exploitation en versant une cotisation annuelle, à moins que les coopératives de locataires ne couvrent les dépenses à l'aide des fonds qu'elles réservent à cet usage. Le H.S.B. signale en outre que les salles de travaux manuels ne sont louées qu'à des locataires, alors que souvent cette restriction n'existe pas pour les salles de réunion. En règle générale, les membres du H.S.B. n'ont pas de prix de location à verser lorsque les salles sont utilisées en commun. Les particuliers qui les emploient pour des réunions privées, telles que des fêtes de famille, doivent cependant acquitter une taxe qui peut être, par exemple, de 8 couronnes par soirée. Si ces pièces sont louées à des organisations extérieures, telles qu'un club dont les membres n'habitent pas le groupe d'habitants, la location peut s'élever à 5 couronnes par soirée. Lorsqu'il s'agit d'activités de caractère officiel, les formes de financement peuvent varier : ainsi, dans le cas d'un cours, les participants acquittent certains droits, ou bien la gérance des immeubles prend les frais à sa charge. Dans d'autres cas, les services municipaux d'aide à la jeunesse rétribuent eux-mêmes un animateur de jeunesse.

¹ Il s'agit d'une forme spéciale de coopérative de logement, qui loue des appartements à ses membres pour une période illimitée.

Une enquête portant sur les habitations situées dans les quartiers résidentiels qui sont gérées par le H.S.B. a montré que le système des salles de récréation n'a pas donné des résultats bien encourageants, en raison notamment de leur emplacement très défavorable dans les bâtiments et du manque d'organisation des activités récréatives. La plupart des salles de réunion, par exemple, se trouvent logées immédiatement au-dessous des appartements et l'insonorisation a souvent laissé à désirer. Les expériences faites avec les salles de travaux manuels n'ont pas été plus concluantes. Cette enquête révèle également que si l'on veut organiser des services récréatifs dans des groupes d'habitations, il faut s'assurer le concours d'un animateur qui prenne les initiatives nécessaires et se charge de toutes les besognes d'organisation qui s'avéreraient indispensables. Il y aurait également lieu d'envisager l'engagement d'auxiliaires rétribués dans le cas d'activités de jeunesse qui ne couvrent pas leurs frais et le public devrait en supporter certains. Il peut être également utile de grouper dans un même bâtiment toutes les salles de récréation du groupe d'habitations. Ces locaux pourraient devenir plus tard des centres de jeunesse ou des centres sociaux à l'usage d'une collectivité plus vaste.

L'école envisagée comme centre social

Au cours de ces dernières années, on a eu de plus en plus tendance à utiliser les locaux scolaires pour les activités récréatives de la collectivité. Actuellement, la loi oblige les autorités scolaires à accueillir dans les salles d'école toutes les activités éducatives de caractère bénévole de la localité et d'autres encore qui témoignent du même esprit constructif pour les jeunes. C'est dans les régions urbaines que les écoles jouent le rôle le plus important à cet égard. Elles organisent à l'intention des enfants et des jeunes gens de nombreuses activités récréatives et éducatives. Les adultes peuvent utiliser les salles d'école pour des groupes d'études, des conférences, des réunions, des travaux manuels, des séances de gymnastique, des bals, etc.

On envisage actuellement de développer ces activités dans les écoles et d'utiliser ces dernières comme centres sociaux. Une loi de grande portée sur la réforme scolaire que le Parlement a promulguée à sa session de 1950 contient certaines dispositions qui doivent permettre de résoudre ces problèmes. On a mis en évidence la nécessité de faire de l'école un centre de ralliement pour la population adulte et de tenir largement compte de ce point de vue dans les projets de construction de bâtiments scolaires. Les écoles suédoises finiront ainsi par jouer dans la vie sociale et culturelle de la collectivité le rôle qui est dévolu à de nombreuses écoles des Etats-Unis. Certains architectes suédois ont même suggéré de faire des écoles des grandes villes les centres sociaux des unités de voisinage. D'autres, cependant, se sont élevés contre ces propositions, et ont soutenu qu'il fallait bien choisir pour les activités récréatives des emplacements situés sur les terrains attenant aux écoles, mais réservé le bâtiment scolaire proprement dit aux services éducatifs et construire un autre bâtiment pour les activités récréatives des enfants et des adultes.

Centres sociaux et urbanisme

Le marché, l'hôtel de ville et les autres bâtiments publics, les étalages des marchands sur la place du marché et, tout près de là, les boutiques de la rue principale constituaient le cœur des vieilles cités. Dans les agglomérations modernes, la gare, la station d'autobus ou la rue principale, avec les vitrines éclairées de ses magasins, son cinéma et ses cafés sont devenus le centre de la localité où les habitants, et en particulier les jeunes gens, se rassemblent volontiers.

Dans les plans d'unités de voisinage résidentiels qui se sont développés au cours des cinquante dernières années, on a souvent négligé de créer un centre social, c'est-à-dire une zone au centre de la localité où les habitants puissent trouver des institutions ou des services qui leur permettent de satisfaire les besoins spirituels, culturels et politiques de la localité ou du quartier et l'on n'a pas non plus veillé suffisamment à placer des bâtiments collectifs dans un endroit favorable. Toutefois, les plans d'urbanisme élaborés depuis dix ans comportent tous une étude des besoins de la collectivité. Les plans en question indiqueront les endroits où seront placés les écoles, les salles de réunion, les garderies d'enfants, les parcs, les terrains de jeux et de sports. On peut aussi veiller spécialement au choix de l'emplacement des magasins de tous genres. On peut, sur la base de ces études préliminaires, établir le plan du centre type vraiment représentatif, dont l'emplacement sera d'ordinaire déterminé par le point d'aboutissement des principales voies de communication. La partie la plus animée de la localité doit constituer une unité architecturale avec un aménagement rationnel de l'espace disponible,

un quartier commerçant et des salles de réunion situées près de la principale artère de circulation. Si l'école doit devenir un véritable centre social, il faut également déterminer son emplacement, en fonction de celui des autres services et institutions à l'usage de la collectivité. De nombreux plans d'urbanisme établis actuellement en Suède prévoient des centres sociaux de ce genre.

On s'attache également à étudier les besoins des collectivités rurales en s'inspirant des principes techniques modernes de l'urbanisme et une réorganisation étendue de ces collectivités est actuellement en cours. Elle vise à créer des unités administratives plus vastes où grâce à des possibilités de taxation accrues les autorités municipales soient en mesure de jouer l'important rôle social qui leur est maintenant dévolu. On a proposé de créer dans chaque collectivité un centre facilement accessible aux divers moyens de transport, où seraient placés le centre civique, les bureaux des autorités locales et les magasins.

(*Habitation, urbanisme et aménagement des campagnes, ONU N° 5.*)

LES «CLOCHE» A LESSIVE

par Ant. Berthoud.

La femme qui, si souvent, est appelée à travailler hors de son foyer, doit chercher à rationaliser le plus possible son activité ménagère, car elle aura peu de temps à y consacrer.

Aussi l'étude expérimentale à laquelle s'est livré, pour le compte de l'Institut ménager suisse, à Zurich, M. Henri Turrian, vient-elle à son heure.

Tous les ménages n'ont pas à leur disposition, pour effectuer la lessive hebdomadaire ou mensuelle, la moderne « machine à laver ». Mais qui ne connaît cet auxiliaire plus modeste : la cloche à lessive, qui supplée dans une mesure appréciable aux mouvements pénibles que la ménagère faisait, autrefois, en frottant le linge à la main ? La « cloche », en effet, qui se compose d'un manche et d'une partie inférieure en forme de cloche – de là son nom – produit par un mouvement de va-et-vient vertical les mouvements d'air et d'eau nécessaires au lessivage ; elle permet ainsi à la lessiveuse d'éviter la position courbée qui « casse les reins » et lui épargne une dépense de forces considérable.

S'Imagine-ton que la somme d'énergie demandée à la ménagère par les travaux de lessive correspond en moyenne à l'activité professionnelle d'un ouvrier fondeur, d'un charretier, d'un tailleur de pierre, d'un serrurier, d'un tourneur ou d'un monteur électrique ?

Pourquoi s'étonner, dès lors, que la femme de lessive ait besoin d'une nourriture plus riche en calories que la ration ordinaire ? On compte en effet, alors que la ration normale est estimée de 1546 à 1701 calories de travail par jour, que la lessiveuse a besoin de 2339 à 4379 calories, donc d'une ration plus que doublée.

C'est dans l'allégement de cette lourde tâche, qui revient périodiquement pour la ménagère, que la « cloche » à lessive sera utile.

Mais, parmi les modèles que l'on trouve sur le marché, auquel donner la préférence ? Leur rendement est-il égal ?

Les expériences faites par M. Turrian ont porté sur cinq marques différentes, dont nous donnerons quelques

caractéristiques : poids, éléments de fabrication, surface efficace, c'est-à-dire la surface déterminée par le diamètre le plus large de la cloche.

Cloche N°	Poids	Matériel employé	Surface efficace
1	420 g.	alliage d'aluminium	315 cm ²
2	408 g.		450 cm ²
3	562 g.	alliage d'aluminium	270 cm ²
4	1294 g.	laiton nickelé	340 cm ²
5	699 g.	caoutchouc	380 cm ²

Trois femmes ont été observées pendant leur travail et se sont soumises au contrôle d'appareils spéciaux (masques avec compteur). Des chiffons ou coupons d'étoffe salis au même degré ont permis d'établir des comparaisons quant à l'efficacité de chaque cloche, les produits de lessive étant également répartis. Les expériences n'ont pas été faites une seule fois avec chaque cloche, mais répétées un certain nombre de fois. Aucun élément n'a donc été laissé au hasard et c'est bien d'une expérience rigoureusement scientifique qu'il s'est agi.

Sans entrer dans le détail (les spécialistes trouveront dans la *Revue suisse d'Hygiène*, cahier N° 2/54, la description des phases successives de l'observation), nous nous arrêterons à quelques résultats.

En ce qui concerne la dépense d'énergie, les cinq cloches exigent en moyenne des dépenses différentes, la cloche N° 2 – qui est aussi la plus légère – paraissant être la plus économique, puis celle de caoutchouc, suivie de très près par le N° 3. Viennent ensuite la cloche N° 1 et, assez loin derrière, le N° 4 (la plus lourde).

Les résultats des mesures du pouvoir de nettoyage, calculés sur les moyennes obtenues après deux, cinq et dix minutes de lavage, permettent de dire que, pour une même durée de lavage, la cloche N° 4 vient en tête, les cloches N° 1, 2 et 3 accusent très peu de différence entre elles, le N° 5 est le moins satisfaisant.

Deux tableaux fixent ces résultats. Le premier montre que les différences entre les pouvoirs de nettoyage sont